



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

-----

N°2020-026

Objet : Parking de la Grue

Stationnement interdit au droit du chantier (zones délimitées par panneaux)

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire »

Vu la demande présentée par l'entreprise Isare Systèmes – 11 la Besnarde – 35510 Cesson-Sévigné, afin de permettre la pose de caméras complémentaires,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, Parking de la Grue, d'interdire le stationnement des véhicules au droit du chantier (sur les zones délimitées par panneaux), à compter du mardi 28 janvier 2020, à partir de 8 h 00 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 2 jours),

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, Parking de la Grue, le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier, (sur les zones délimitées par panneaux), à compter du mardi 28 janvier 2020, à partir de 8 h 00 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 2 jours).

**ARTICLE 2** : Les Services Techniques de la Ville mettront en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers. L'entreprise Isare Systèmes sera chargée d'assurer la protection du chantier et de veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

**ARTICLE 3** : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 22 janvier 2020

Pour le Maire,

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée  
à la Circulation et au Stationnement



P/o. Christian Bourgeon

Le Directeur des Services Techniques  
De l'Aménagement et du Patrimoine